

Augustin, Grégoire, François ENJUBAULT

Dans le bulletin communal précédent (n°12 – Nov.2001) l'Atelier d'Initiation Généalogique de Solesmes *Loisirs Culture* expliquait ce qui l'avait conduit à entreprendre un travail de recherches collectives autour des maires de Solesmes. La généalogie étant une belle école de patience et de persévérance, elle enseigne aussi que les découvertes réalisées ne doivent pas rester l'affaire des seules personnes averties, mais qu'elles se doivent d'être partagées. Les responsables du Bulletin Communal ont bien senti ce besoin de partage et c'est avec plaisir que l'équipe de l'Atelier Généalogique répond à leur appel en livrant un premier travail de synthèse portant sur un des plus anciens maires de Solesmes qui, avant son élection, venait de passer plus de vingt ans dans les armées du Premier Empire.

Né à Solesmes le 17 décembre 1774, Augustin Enjubault sera élu maire de sa commune natale le 24 juillet 1825 et l'administrera pendant dix huit années, jusqu'à la date de sa mort le 18 août 1843 à l'âge de 68 ans et 8 mois.

Sur le registre des BMS ⁽¹⁾ pour la période de 1747 à 1792, son acte de naissance est ainsi rédigé : « *Le dix huit décembre mil sept cent soixante quatorze a été baptisé Augustin, Grégoire, François Enjubault né d'hier, fils de Joseph Enjubault sieur de la Roche et de dame Marguerite Gesse. Parrain Joseph Enjubault frère d'Augustin et marraine dame Françoise de Mauré, veuve du sieur Gesse, grand-mère maternelle d'Augustin. Le Febvre curé de Solesmes* ».

Il sera sans doute difficile de retrouver les traces de la jeunesse d'Augustin Enjubault qui grandit dans les vicissitudes de cette période troublée qu'est la Révolution Française. On retrouve sa trace en 1794 alors qu'il n'a pas encore tout à fait vingt ans, puisqu'il entre le 6 Prairial An 2 (25/5/1794) au service militaire ⁽²⁾, incorporé dans le 22^{ème} Régiment de Chasseurs à cheval. C'est le 19 Floréal An 9 (9/5/1801) qu'il sera admis aux Chasseurs à cheval de l'ex-Garde Impériale.

Cavaliers légers, les Chasseurs à cheval avaient pour mission d'éclairer le terrain, de surveiller l'ennemi, de surprendre ses avant-postes et ses convois. N'hésitant pas à charger les carrés ennemis, ils s'illustrèrent sur tous les champs de bataille. Leur armement se composait d'un sabre courbe de cavalerie légère (modèle An 2), d'un mousqueton d'une longueur de 1,11m. pour être précis, et plus souvent d'un seul pistolet au lieu des deux réglementaires.

Deux traces ne pouvaient que nous conduire aux Archives de l'Armée pour suivre la piste de ce singulier personnage. La première est la notice du 22/10/1832 sur le maire de Solesmes en fonction à cette époque : « *Enjubault Augustin, propriétaire, capitaine de cavalerie retraité, membre de la Légion d'honneur, maire, fortune personnelle estimée à 6000 francs* ». Cette somme était déjà très importante pour l'époque car celle de l'adjoint, François Bouteloup exerçant le métier de taliandé (sic) (taillandier : fabricant d'outils, maréchal, forgeron) n'était estimée qu'à 400 francs. Cinq ans plus tard, en 1837, la fortune d'Augustin Enjubault restait évaluée à la même somme, mais celle de l'adjoint Bouteloup avait progressé de 200 francs.

La seconde trace est une notice sur le pavillon de chasse de la Verdière ⁽³⁾ : « *Le capitaine Anjubault de la Roche y établit sa résidence. Cavalier lancier de la Grande Armée, il participe à toutes les campagnes napoléoniennes, dont celles d'Italie, d'Autriche, d'Espagne et de Russie. Blessé d'un coup de lance à Crémone, d'une balle de fusil en Autriche, d'un coup de baïonnette à Eylau, il perd, à Dresde, une jambe emportée par un boulet qui fauche également son cheval. Sa carrière militaire se termine à Waterloo où il est encore gravement blessé. Après sa captivité en Angleterre, il se retire à Solesmes dont il devient maire en 1823 jusqu'à sa mort en 1843* ».

Il nous faut préciser ici qu'en matière de recherche généalogique il est important de vérifier toutes les sources, qu'elles soient verbales ou écrites. Ainsi, nous rectifions l'année 1823 de la notice ci-dessus par celle de 1825, année où Augustin Enjubault devient maire de Solesmes. Nous rectifions également sur cette même notice l'orthographe de son patronyme qui s'écrit avec un E et non avec un A.

Ceci nous donne à penser que l'auteur de cette notice sur la Verdière a pu prendre ses sources au dossier militaire, sans autre vérification. En effet, le patronyme se présente également avec un A au lieu d'un E et nous en sommes d'autant plus étonnés lorsque nous connaissons la rigueur et le sérieux des renseignements militaires, et même un peu interloqués que ce même dossier militaire donne cet enfant de Solesmes comme étant né à Sablé le 15 septembre 1777 !. L'acte de baptême du registre de Solesmes est formel, tant sur l'orthographe du patronyme que sur la date de naissance. L'entête de la notice du dossier de Légion d'honneur (cote L0898042) est identique, sauf que le patronyme devient « *Enjubault de Laroche* » né le 17/12/1774 à Soleme (sic.) Il n'est pas impossible, par contre, qu'un acte complémentaire qui reste à trouver, ait permis d'ajouter plus tard le surnom *de Laroche* ou d'autoriser à prendre celui de son père. Surnom ne figurant pas sur son acte de mariage du 25/4/1817, le donnant bien né à Solesmes mais par contre à la date du 17 septembre 1774 ! (et, fils de Joseph Enjubault de la Roche)



Enfin, sur le registre des délibérations du Conseil Municipal de Solesmes, Augustin Enjubault signe bien son patronyme avec un E. Ces précisions peuvent paraître futiles au novice, mais elles sont d'une importance capitale pour le chercheur qui doit analyser toutes les données, contrôler ses sources pour éviter de se fourvoyer sur de fausses et inutiles pistes. Au cours des vingt et un ans de carrière militaire dans les armées du Premier Empire, Augustin Enjubault obtient les grades suivants dans le régiment des Chasseurs à cheval : - Brigadier le 27 Frimaire An 9 – Maréchal des Logis le 1^{er} octobre 1806 – Lieutenant en second le 3 août 1809. Il passera Lieutenant en premier le 27 février 1813. C'est à ce même grade, le 5 août 1814 qu'il sera versé dans le corps royal des cheveau-légers lanciers de France. Tard

venus dans l'armée impériale, les cheveau-légers lanciers français avaient montré à Napoléon que leur arme, la lance, manquait encore à son armée. Il avait alors levé, en Pologne, trois régiments de lanciers et avait ensuite étendu cette innovation à l'armée française en adjoignant aux cuirassiers six régiments de cheveau-légers lanciers. Cette lance introduite dans l'équipement de la Grande Armée mesurait exactement 2,75 m. de long. Apparus aux mauvais jours, les élégants cheveau-légers entrèrent dans la légende avec la campagne de Russie pour finir à Waterloo.

Augustin Enjubault a été affecté au 2^{ème} régiment de cheveau-légers lanciers de la Garde Impériale. Ce régiment créé le 13 septembre 1810 est devenu célèbre sous

le nom de « lanciers rouges. » En janvier 1813, il était fort de 8 escadrons de chacun 250 hommes. En février de la même année, l'escadron des dragons de la garde municipale de Paris y fut intégré, portant l'effectif à 2500 hommes répartis en 10 escadrons. Pendant les Cent-jours, ce régiment fut organisé dans le cadre de la Vieille Garde, sous le

nom de régiment de cheveau-légers lanciers de la Garde Impériale. Les « lanciers rouges » rivalisèrent de bravoure et se distinguèrent pendant la campagne de Russie.

Il ne faut pas s'étonner de la diminution physique d'Augustin Enjubault lorsqu'il reviendra se retirer dans son village natal après une carrière militaire aussi remplie et mouvementée. Pour s'en convaincre il suffit seulement de passer en revue les campagnes militaires à son actif :

- Espagne (An 2, An 3) * Italie (An 4, An 5, An 6)
- * Helvétie (An 7) * Italie (An 8) * Allemagne (An 9)
- * Côtes (An 12, An 13) * Grande Armée (An 14, 1806, 1807) * Espagne (1808) * Autriche (1809)
- * Espagne (1810, 1811) * Russie (1812)
- * Saxe (1813) * France (1814, 1815)

Le 18 juin 1815 à la bataille de Waterloo, après avoir encore été blessé une fois de plus, il est fait prisonnier.

Augustin Enjubault était, à n'en pas douter, d'une très forte constitution pour avoir supporté autant d'années de guerre, loin de son pays et à une époque où les déplacements ne se faisaient qu'à pied ou à cheval, livrant des charges frénétiques au cri de « Vive l'Empereur ! » La tenue était lourde et encombrante pour le cavalier et nombreux étaient les cheveu-légers lanciers qui se débarrassaient de leur lance ou de leur mousqueton à la première occasion.

Forte constitution sans doute, mais aussi certainement forte personnalité et tempérament à toute épreuve pour « encaisser » autant de blessures. Pour en juger, il suffit de les détailler :

Il reçoit un coup de lance à la bataille de Crémone en Italie. Un coup de feu au genou à la Visse en Tyrol (Autriche). Le 8 février 1807, la bataille d'Eylau se déroule pendant la campagne de Prusse. Napoléon talonne l'armée russe commandée par Berningsen à la tête de plus de 60 000 hommes. Les 65 000 hommes de la Grande Armée, affamés, sont épuisés par onze jours de marche forcée, mais la bataille s'engage dès l'aube et se déroule sous une aveuglante tempête de neige. Impressionnante bataille qui fait de 20 à 25 000 victimes du côté français et autant du côté russe. Pour sa part, Augustin Enjubault en reviendra avec « seulement » un coup de baïonnette à la cuisse. Dans l'ambulance, entendra-t-il Napoléon dire après s'être attardé plusieurs jours sur le champ de bataille devenu un véritable charnier : « *Pour deux armées qui, pendant une journée entière, se sont fait d'énormes blessures, le champ de bataille appartient à celui, qui, fort de sa constance, ne veut pas le quitter. Celui-là est incontestablement le plus fort* ».

En août 1813, lors de la campagne d'Allemagne, la bataille de Dresde enlève encore 8 000 hommes à l'armée française et si l'on peut s'exprimer ainsi, « emporte » une jambe à Augustin Enjubault. C'est « *un boulet qui fauche également son cheval* »⁽³⁾. Affirmation qui nous reste

à vérifier car la fiche de renseignements militaires signale pour lui au cours de cette bataille : « *blessé d'un coup de biscaïen à la cuisse* »⁽⁴⁾. Le 18 juin 1815, pendant la campagne de France, il est à nouveau blessé au cours de la bataille de Mont St-Jean. C'est là qu'il sera fait prisonnier. Son arrestation mettra un terme final à sa carrière militaire. Agé de plus de 40 ans, n'était-il pas cependant, dans son for intérieur, content et soulagé d'être resté en vie ? L'état actuel de nos recherches ne nous permet pas encore de connaître son lieu exact de détention ni sa durée de captivité en Angleterre.

Toujours est-il qu'Augustin Enjubault reviendra dans son cher village natal pour y passer le reste de sa vie. On pourrait penser, y revenant sans doute vers 1816, qu'il allait s'installer à la Verdière pour y jouir d'un repos et d'une retraite bien mérités. Non, il avait encore à donner à son village après avoir déjà tant donné à son pays ! Après son retour de captivité, il se marie à Sablé le 24 avril 1817 avec Henriette Françoise Durand, native de Poillé. Nous devons encore explorer les registres de l'Etat-Civil sur cette période, tout comme son dossier de Légion d'honneur dont il avait été fait chevalier le 28 Vendémiaire An 11 (18/10/1802). Le 5 mai 1821, comme tous les grognards restés en vie, c'est sans doute avec beaucoup d'émotion qu'il apprendra que Napoléon vient de mourir à Sainte-Hélène.

En attendant la poursuite de nos recherches, nous pouvons constater déjà que si physiquement Augustin Enjubault était fortement éprouvé, il avait conservé toutes ses capacités intellectuelles pour devenir et rester pendant dix huit ans le premier magistrat de la commune.

Les traces de son activité municipale sont tangibles, mais en ce début de XIX^{ème} siècle, après tant d'années de guerres, de souffrances et de privations, les délibérations municipales se rapportaient surtout à des décisions concernant le fonctionnement normal de la vie courante. C'est ainsi qu'en mars 1826, les élus municipaux suivront avec attention l'installation de la cloche de l'église paroissiale donnée par M. Lenoir et que M. Brossier, charpentier de la commune, mettra en place. Deux ans après l'élection du maire, en 1827, la commune comptait 507 habitants, soit une augmentation de 25 personnes par rapport au décompte de 1822. Le 13 septembre 1828, le sous-préfet demandera aux élus qu'un puits situé rue Angevine, jugé dangereux pour la sûreté publique, soit comblé. Mais par bon sens, le conseil sollicitera plutôt l'autorisation de le réparer, le jugeant utile en cas d'incendie. En février 1830, la municipalité décidera de la réparation des chemins de Solesmes à Sablé et de Sablé à Parcé.

Evoquant l'histoire * de « Quelques anciennes maisons de Solesmes » dans « la Chronique des Anciens », Dom Oury écrivait plaisamment dans le numéro 24 d'avril 1987, à propos de l'actuel presbytère :

... « C'est une maison bourgeoise du XVIII^e siècle, dont la partie transformée en magasin a été rajeunie avec intempérance. Au début du XIX^e siècle, cette grande demeure tranchait sur son environnement fait de petites maisons sans étage. En 1832, quand les moines commencèrent à repeupler le prieuré, elle était habitée par un vieil officier des armées impériales, Monsieur Anjubault (sic), retiré dans la maison de ses parents ; il fut maire de Solesmes.

Il ne parvenait pas à comprendre que l'abbé Guéranger, jeune ecclésiastique plein d'avenir, vienne s'enterrer dans ce trou après avoir vécu à Paris et débuté dans une carrière d'écrivain !

Impossible également de lui faire admettre que les nouveaux moines de Solesmes étaient des moines ; la littérature du XVIII^e siècle lui avait inoculé l'horreur des moines, espèce indigne de l'humanité éclairée. Ce ne sont pas des moines disait-il à ses amis, ce sont des « religieux ».

Lorsque Dom-Guéranger revint de Rome en 1837 avec sa croix abbatiale, Monsieur Anjubault lui demanda :

- Qu'êtes-vous devenu, Monsieur Guéranger ? Un évêque est un général, vous devez être colonel !

- C'est ça, je suis colonel ! - J'avais bien deviné, j'avais vu sur votre dos la graine d'épinard *

A la mort d'Anjubault, la maison passa à son neveu, Léon Landeau, le converti et l'ami de Dom-Guéranger ; Landeau y installa la mère de sa femme »...

* La « graine d'épinard » se disait des épaulettes des officiers généraux (NDLR).

abdiquera en faveur de son fils et c'est le 18 septembre qu'Augustin Enjubault prononcera son acte de serment à la mairie en « *jurant fidélité au roy des français, à la chartre constitutionnelle, aux lois du royaume* » devant son adjoint et les membres du conseil rassemblés.

L'acte municipal le plus fort de son administration communale restera sans aucun doute la décision de la création d'une école de garçons à Solesmes ⁽⁵⁾. C'est à partir du 2 septembre 1832, certainement dans l'optique de la loi Guizot (juin 1833) sur l'enseignement primaire, que la municipalité commencera à œuvrer dans ce sens. Devant le conseil et en présence des dix personnes les plus imposées de la commune Augustin Enjubault déclarera : « *Nous n'avons point d'instituteur pour l'école primaire, par conséquent l'éducation de la jeunesse se trouve négligée. J'ai donc l'honneur de vous proposer l'établissement d'un instituteur* ». Il obtiendra alors le vote d'une augmentation d'impôts de 150 francs pour servir à salarier un instituteur.

Il faudra attendre le 4 février 1835 pour que se concrétise la décision du conseil de : « *louer soixante francs une maison au milieu du bourg pour y installer l'école et le logement de l'instituteur... grand appartement pour bas, appartement de même grandeur pour haut, cour close de murs, lieu d'aisance, jardin adjacent de même clos, maison appartenant à madame veuve Mandinière* ».

Toujours sous l'impulsion d'Augustin Enjubault, en novembre 1842, le conseil « *accepte une rente de 60 francs léguée par M^{lle} Le Conte, dite de Bazinières, pour la rémunération d'une institutrice chargée d'instruire deux filles pauvres de la commune* ». En août 1843, le conseil délibérera pour fixer la rétribution mensuelle de l'école primaire et la fixera à : « *1 franc pour ceux qui commencent à lire et à 1,50 franc pour ceux qui lisent et écrivent* ». Cette année là sur trente quatre garçons, seulement vingt-deux fréquentèrent l'école.

Le 18 août 1843, Augustin Enjubault décède et François Bouteloup lui succède à la mairie le 27 août. La commune compte alors 708 habitants, population qui au cours de ces dix huit années de mandat municipal aura progressé de 200 habitants.

La poursuite de nos recherches nous conduira inévitablement à découvrir d'autres facettes attachantes de cet homme de caractère, pour l'instant encore cachées dans le secret des archives... mais déjà, nous ne sommes pas les seuls à souhaiter, pour honorer la mémoire de cet enfant de Solesmes qui a si bien servi son pays et son village, qu'une rue de Solesmes puisse porter son nom ... pourvu qu'il soit orthographié avec un E !

Atelier d'Initiation Généalogique

1832-1835

1835-1843

organismes qui pourraient fournir des informations et des